

Vérifier sa Ventilation de service (VS)

Septembre/ octobre

La VS c'est quoi ?

Un document administratif qui récapitule le service annuel de chaque enseignant, qu'il soit titulaire d'un poste fixe, stagiaire ou TZR affecté à l'année. C'est la remontée d'une VS exacte qui déclenche le paiement des HSA et de certaines indemnités.

La mission de Professeur principal n'apparaît pas sur la VS.

Les TZR en remplacement de courte et moyenne durée ne signent pas de VS

Pour éviter des erreurs de rémunération:

En COLLEGE, que dois-je vérifier sur ma VS ?

- La modalité de service (temps complet ou partiel)
- Le nombre d'heures de cours hebdomadaire
- Les classes et groupes
- Les éventuels allègements de service : ex décharge de formateur
- Les HSA
- Les pondérations en REP+ : chaque heure est pondérée à 1.1 (pour chaque heure on compte 1h et 6 minutes)
- IMP (indemnité pour mission particulière) dont certaines sont fléchées.
- Prof d'EPS: Forfait AS 3 heures ; Prof d'éd. musicale: heure de chorale

VIGILANCE SUR:

- 1 HSA OU une heure en moins dans mon service si j'enseigne dans 2 établissements dans 2 communes différentes ou dans 3 établissements de la même commune
- 1 HSA si je suis prof de Physique Chimie ou de SVT exerçant au moins 8h cumulées dans un ou plusieurs établissements sans agent de labo OU une heure en moins dans mon service
- Le Pacte: ISOE part fonctionnelle
Ne doit y être mentionné que si vous avez accepté...

Un doute concernant votre ventilation de service? Contactez-nous:

.....@se-uns.org

L'UNSA, votre alliée du quotidien